

Délibération du conseil municipal sur le compte administratif de l'exercice 2023

Séance du ...a.m.p. 2023... à 20 heures ...

Membres en exercice : 11
 Membres présents : 5 + 5 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 Votes :
 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
 Date de convocation : 29 Mars 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M REDON *Christophe*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M VEZON *Christophe*, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	103 851,57	24 467,55	13 166,80	11 112,12	124 119,32	11 300,75
TOTAUX	103 851,57	114 786,67	20 261,15	11 112,12	124 119,32	155 898,79
Résultats de clôture		35 296,65	33 428,55	7 683,57	124 119,32	167 199,54
Restes à réaliser			12 206,00	2 916,00	12 206,00	43 080,22
TOTAUX CUMULÉS	103 851,57	139 254,22	46 234,55	44 028,12	136 925,32	170 115,54
RESULTATS DEFINITIFS		35 296,65	2 206,43			33 190,22

- 2 - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : *M CHASSAING, PIALOUX, REDON, LACOURT, Mme BEAL, Mme BEAUMONT (pouvoir à M CHASSAING), Mme JOLY (pouvoir à M. PIALOUX), M BOYER (pouvoir à M LACOURT), M HASLÉ (pouvoir à M REDON), M HORAKIS (pouvoir à Mme BEAL)*

Pour expédition conforme.
 Le Maire

(Signature et cachet)



(1) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les déficits et les excédents doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».